



Étude du projet éolien des coteaux du Mad

Installation d'un mât de mesure des vents sur la commune de Vandelainville

Le projet de parc éolien des coteaux du Mad a été initié fin 2021 avec une rencontre entre la mairie des communes de Bayonville-sur-Mad, Vandelainville, Onville et EDF Renouvelables France. Le projet a reçu un accord des trois conseils municipaux mi-2022. Après avoir trouvé des accords fonciers avec les propriétaires et les communes, EDF Renouvelables France a pu lancer en 2024 les différentes études nécessaires à la conception d'un projet. Dans ce contexte, une partie de ces études (écologiques et techniques) nécessitent l'installation d'un mât de mesure des vents. Explications sur la démarche adoptée pour cette installation.

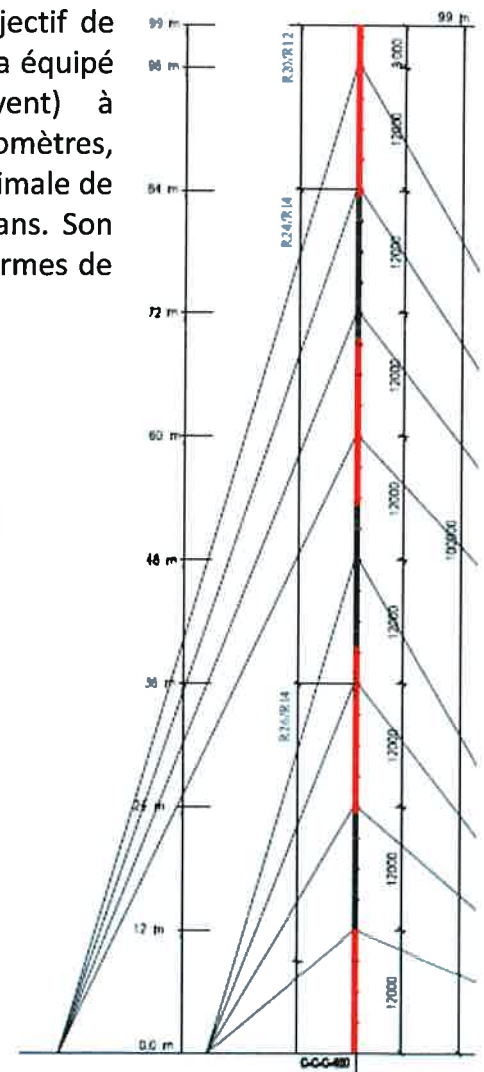
Pourquoi installer un mât de mesure des vents ?

Le mât de mesure des vents de Vandelainville est un pylône ayant une structure treillis fixé au sol par des haubans de 99 m de haut (paratonnerre inclus). Il s'agit d'une structure entièrement et facilement démontable afin de laisser le site dans son état initial après son retrait. Il a pour objectif de qualifier la ressource en vent sur l'ensemble de la zone projet. Il sera équipé d'anémomètres (force du vent) et de girouettes (direction du vent) à différentes hauteurs de 20 m à 120 m. Il sera aussi équipé de thermomètres, de pluviomètres, de baromètres... Il sera installé pour une durée minimale de 1 an avec une possibilité de le laisser sur site pendant 2 voire 3 ans. Son installation nous permettra de dimensionner au mieux le parc en termes de choix du modèle d'éoliennes, leurs positions ...



Instrumentation d'un mât de mesure

- En haut à gauche : pluviomètre ;*
- En haut au centre : thermomètre ;*
- En haut à droite : girouette ;*
- En bas à gauche : anémomètre ;*



Où sera-t-il placé ?

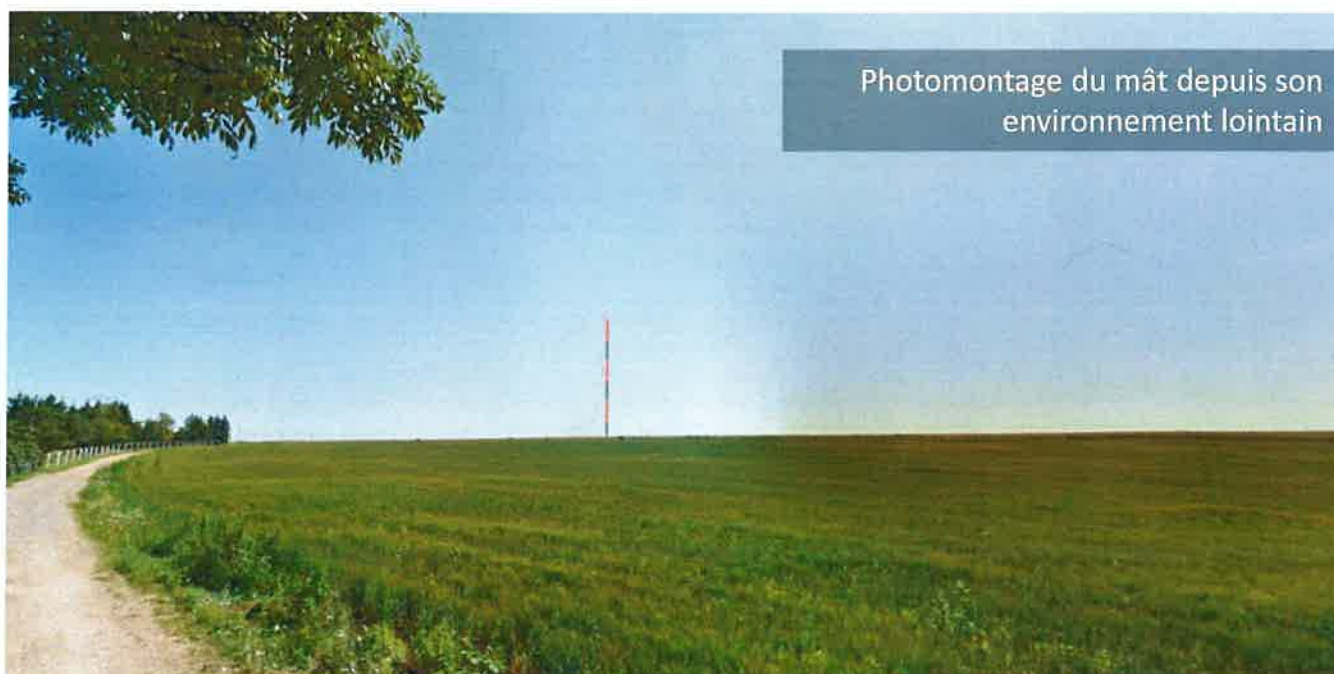
Le mât de mesure sera monté sur le sommet du plateau, entre les bois communaux de Bayonville-sur-Mad et de Vandelainville. Son emplacement est représenté par le triangle rouge sur la carte suivante et par le triangle bleu sur la vue aérienne. Les points verts marquent les emplacements des prises de vue présentées en page suivante.

DP1. PLAN DE SITUATION DU TERRAIN



Aspect visuel : quelques photomontages

Les prises de vues sont repérées au moyen des points verts sur la vue aérienne précédente.



Vos interlocuteurs

Madame Roch (Bayonville-sur-Mad), Messieurs Tessier (Onville) et Depierreux (Vandelainville) ainsi que moi-même, restons à votre disposition pour toutes les interrogations que vous auriez sur le projet. N'hésitez pas à nous contacter par email ou par téléphone pour en discuter !



Baptiste CROMBÉ

Chef de projets
Région Grand Est

Mail : baptiste.crombe@edf-re.fr

Mobile : +33 6 10 85 93 96

www.edf-renouvelables.com

Mairie de Bayonville-sur-Mad :

mairie-bayonville@wanadoo.fr

Mairie de Vandelainville :

mairievandelainville@gmail.com

Mairie de Onville :

mairie.onville@gmail.com